

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mars 2015

Etaient Présents : M. Jean-Paul MOUTARLIER, Maire – M. Alain HUGUENIN - Mme Mariette WALTER - Mme Maria FREMY - M. Paul-Luc ESTAVOYER, Adjoints – Mme Francine COMMUNOD - M. Didier FRICKER - M. Alexandre GROETZ - Mme Lucile MOLINARI - Mme Aurélie OCHEM - M. Thierry RITTER, Mme Catherine WIRZ, Conseillers.

Absents Excusés :

M. Pierre PACAUD a donné procuration à Mme Aurélie OCHEM,
M. Sylvain BADIQUE,
M. Alain BRUN,
Mme Najat LECHGUER,
Mme Audrey NOEL.

Absente :

Mme Véronique GIAMBAGLI.

ORDRE DU JOUR :

1) Désignation d'un (e) secrétaire de séance

Mme Aurélie OCHEM est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Pour commencer la séance, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur Roger Charles a souhaité démissionner de son mandat de conseiller municipal pour des raisons de divergences avec le maire.

Monsieur le Maire le remercie pour son travail et ses actions à venir car Monsieur Charles souhaite néanmoins continuer à œuvrer pour la commune.

Cette démission sera notifiée à la préfecture.

2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 février 2015

Pas d'observation. Adopté à l'unanimité.

3) Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité et des actes budgétaires

La mise en œuvre de ce dispositif permettra une transmission dématérialisée (par voie électronique) entre la Commune et la Préfecture des actes (délibérations, arrêtés, budgets, marchés, etc) soumis au contrôle de la légalité réalisé par les services de l'Etat. A cette fin, une convention doit être établie entre la Commune et la Préfecture.

Pas d'observation.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à l'unanimité.

4) Fourniture et livraison de dispositifs de signalisation verticale permanente et temporaire – Groupement de commandes

Le Conseil général propose à la Commune d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale

permanente et temporaire qui doit permettre d'obtenir des prix avantageux, compte tenu du volume de commandes.

Monsieur le Maire précise que cette convention existe déjà pour les petites et moyennes communes et que cette adhésion n'oblige pas la commune à commander obligatoirement par ce biais si les prix sont plus avantageux par ailleurs.

Après ces précisions, aucune objection ni observation. La demande d'adhésion est votée à l'unanimité.

5) Location du stade Duvallet

Comme depuis plusieurs années, Madame GOUVERNET, gérante du Café de la Pépinière à Belfort, sollicite la mise à disposition des installations du stade Duvallet pour l'organisation d'un tournoi de football le 14 juin prochain. Le tarif de location appliqué était de 300 € (et 1000 € de caution).

Le Conseil municipal doit se prononcer sur cette demande et sur les conditions de cette mise à disposition.

Pas d'observation. Location adoptée à l'unanimité.

6) Lots pour la fête des enfants de l'école publique du 13 juin 2015

L'association des parents d'élèves de Chèvremont (CAPE) organise une kermesse le 13 juin 2015. Dans ce cadre, elle sollicite, comme chaque année, l'attribution de lots. Habituellement, la commune offrait des entrées au mini-golf, mais comme il n'ouvrira pas cet été, il est proposé d'attribuer 10 abonnements à la bibliothèque de Chèvremont.

Pas d'observation, cette attribution de lots est adoptée à l'unanimité.

7) SIAGEP – Renouvellement de l'adhésion au service informatique

L'adhésion de la Commune au service informatique du SIAGEP arrivant à expiration le 30 juin 2015, il est proposé de la renouveler pour une nouvelle période de 3 ans renouvelable. Ce service permet à la Commune de bénéficier d'un appui technique/maintenance notamment pour l'utilisation des logiciels « Berger-Levrault » (élections, état civil, gestion financière, paye, etc).

Les tarifs d'adhésion sont arrêtés par le Président du SIAGEP, après proposition de la commission informatique (pour l'année 2014, la Commune a payé 2992,14 €). Il n'est pas prévu d'augmentation pour 2015.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion à l'unanimité.

8) CAF – Convention unique Prestation de Service Accueil de loisirs/Aide spécifique rythmes éducatifs 2015-2018

Courant février 2015, la CAF a transmis à la commune la « nouvelle » convention unique regroupant les engagements au titre de la prestation de service ALSH et de l'Aide spécifique rythmes éducatifs pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018. Cette convention permet à la Commune d'obtenir des financements CAF liés à l'activité de l'ALSH (pour mémoire, elle a perçu 7 200 € de prestation de service ALSH en 2014) mais aussi pour les activités mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à l'unanimité.

9) Demande de subvention au titre des amendes de police, répartition 2015

Comme chaque année, le Conseil général recense les listes des projets neufs relatifs à la sécurité routière et/ou aux transports en commun susceptibles d'être subventionnés au titre des amendes de police (répartition 2015). Il est proposé de demander des subventions pour :

1/ l'acquisition d'un radar pédagogique mobile : coût : 2832,50 € HT, subvention sollicitée (40%) : 1 133,00 € HT ;

2/ Installation de deux miroirs à l'intersection rue de l'Usine/rue de la Gare et d'un miroir à l'intersection de la rue de la Gare et de la rue du Petit Bois : coût 907,47 € HT, subvention sollicitée (40%) : 362,98 € HT ;

3/ Signalisation de places PMR et accès pompier à l'école (abords Mairie) : coût 795,38 € HT, subvention sollicitée (40%) : 318,15 € HT.

Mme Communod souligne le fait que le radar pédagogique n'a de réelle utilité que pour les personnes sensibilisées et qu'il a peu d'effet sur d'autres conducteurs.

M. Fricker propose que le radar indique la vitesse du véhicule jusqu'à 50 km/h mais qu'au delà de 50 km/h, la vitesse ne soit pas indiquée.

M. Ritter demande à ce que les aménagements futurs ne soient pas des chicanes qui ne font pas ralentir tous les véhicules, comme celles qui ont été installées récemment aux entrées de village.

M. le Maire précise que le Conseil Général avait un droit de regard sur ces entrées (routes départementales) et avait proposé cet aménagement.

Etant donné les longues lignes droites traversant le village (rues de Pérouse et Fontenelle), le Conseil Municipal s'interroge sur la consultation d'un bureau d'étude qui pourrait proposer une solution afin de faire ralentir les automobilistes sans pour autant empêcher la circulation.

Après ces observations, la demande de subvention est votée à l'unanimité.

10) Compte administratif et compte de gestion 2014

Présentation du CA 2014 :

Section de Fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
1 198 686.00 €	804 576.46 €	1 198 686.00 €	1 277 270.84 €

Soit un résultat excédentaire de 472 694.38 €. Compte tenu du résultat excédentaire reporté de 2013 (150 079.71 €), le résultat de clôture est excédentaire de 622 774.09 €.

Sections d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Prévisions	Réalisation	Prévisions	Réalisations
1 255 747.14 €	440 757.87 €	1 255 747.14 €	488 117.58 €

Soit un résultat excédentaire de 47 359.71 €.

Compte tenu du résultat excédentaire reporté de 2013 (524 293.03 €), le résultat de clôture est excédentaire de 571 652.74 €

Le compte de gestion du comptable présente les mêmes résultats.

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote du CA 2014.

M. Huguenin prend la présidence de la séance et propose le vote du CA 2014 aux membres du conseil.

Le CA est adopté comme suit :

- 11 pour : F. Communod, M. Fremy, M. Walter, C. Wirz, L. Molinari, A. Ochem, A. Huguenin, D. Fricker, A. Groetz, T. Ritter, P. Pacaud
- 1 abstention : M. Estavoyer

Il est ensuite procédé au vote du Compte de gestion du comptable 2014 qui présente les mêmes résultats que la CA 2014 . Le compte de gestion est voté à l'unanimité.

11) Affectation du résultat du compte administratif 2014

Il convient d'affecter le résultat d'exploitation du compte administratif 2014 soit la somme de 622 774.09 €. Il est proposé d'affecter :

- 522 774.09 € en section d'investissement,
- 100 000.00 € en section de fonctionnement.

Le Conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

12) Budget primitif 2015

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	348 430.00 €	013 Atténuation de charges	12 000.00 €
012 Charges de personnel	536 040.00 €	70 Produits des services	137 045.00 €
65 Charges gestion	69 750.00 €	73 Impôts et taxes	566 977.00 €
66 Charges financières	9 405.00 €	74 Dotations participations	344 097.00 €
67 Charges exceptionnelles	17 156.00 €	75 Autres produits gestion	12 000.00 €
		77 Produits exceptionnels	9 000.00 €
023 Virement investissement	200 338.00 €	002 Excédent reporté	100 000.00 €
Total	1 181 119.00 €		1 181 119.00 €

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
16 Emprunts et dettes assimilées	49 150.52 €	001 Solde reporté	571 652.74 €
20 Immobilisations incorporelles	2 439.76 €	021 Virement fonctionnement	200 338.00 €
204 Subventions d'équip.versées	130 000.00 €	10 Dotations fonds divers	573 774.09 €
21 Immobilisation corporelles	1 214 611.35 €	13 Subventions investissement	50 436.80 €
TOTAL	1 396 201.63 €		1 396 201.63 €

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 577 320.63 € (2 454 433.14 en 2014).

M. le Maire souligne que l'équipe municipale précédente laisse une situation financière saine et que les efforts pour maintenir les charges et resserrer les dépenses de fonctionnement seront poursuivis, tout en développant les services (pour les TAP notamment.)

Les efforts sur les marges de fonctionnement devront permettre de compenser la baisse des dotations (environ 15 000€ par an). On peut observer une légère augmentation des recettes fiscales mais vu le faible développement du village, la prudence reste de rigueur.

A l'ordre des dépenses

L'arrivée du haut débit est prévue en juin 2016. La commune va pouvoir utiliser la fibre optique apportée par la CAB jusqu'au centre du village et devra payer environ 130 000 € pour la montée en débit du sous-répartiteur. Ce délai d'exécution est dû à un délai légal d'un an incompressible. Le SMAU sera maître d'œuvre.

Une somme de 5000€ est budgétisée pour des travaux pour l'école : réparation du toit suite à des infiltrations d'eau, mise en place d'un câblage pour promouvoir l'équipement numérique financé par la CAB.

La remise en état du skate park sera à étudier, l'hypothèse d'une réparation coûterait 7000 €.

La mairie devra remettre à niveau les trottoirs de la rue de Fontenelle afin de permettre au département de refaire la voirie.

L'embellissement de la rue de Pérouse sera à prévoir avec la suppression des jardinières, qui sont difficiles d'entretien pour un résultat pas toujours esthétique. D'autres solutions de fleurissement seront proposées, avec des lieux moins nombreux mais plus fleuris. 86 000 € sont prévus et seront subventionnés.

Pour équilibrer le budget, les travaux de la Chougalante sont budgétisés à hauteur de 1 015 338 €.

Sachant que pour financer ce projet on pourra compter sur

150 000 € du fonds de péréquation de la CAB

150 000€ de financement de participation de la CAB pour la réfection de l'école de musique.

De plus, des contacts encourageants laissent présager une participation financière plus importante de la CAB si les travaux s'inscrivent dans un projet plus global de réhabilitation des écoles de musique du Territoire.

Un projet sera présenté à la CAB afin de participer à ce dispositif.

La consultation d'un architecte commencera dès le mois d'avril 2015. La CAB sera associée à toutes les étapes du projet afin de trouver un accord.

Les dépenses d'investissement : elles sont inscrites mais seront effectives en 2016.

Le reversement de la TVA : 50 000€.

A noter que l'endettement est faible, mais quelques taux sur emprunts seront à revoir et à renégocier.

Mme Communod informe le conseil que l'on va passer de 43 centimes par habitant à 48 centimes en ce qui concerne la fourrière animale.

Le conseil municipal vote ce budget primitif comme suit :

3 abstentions : L. Molinari, C. Wirz, T. Ritter

9 pour : F. Communod, M. Fremy, M. Walter, A. Ochem, A. Huguenin, D.

Fricker, A. Groetz, , P.L. Estavoyer, P. Pacaud

13) Vote des taux d'imposition 2015

Les services fiscaux nous ont fait parvenir l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015. Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2015 sont les suivantes :

Taxe d'habitation : 1 989 000

Taxe foncière (bâti) : 1 293 000

Taxe foncière (non bâti) : 21 000

Le produit attendu en appliquant les taux d'imposition communaux de 2014 serait le suivant :

Taxe d'habitation : $1\,989\,000 \times 11.50\% = 228\,735.00 \text{ €}$

Taxe foncière (bâti) : $1\,293\,000 \times 15.63\% = 202\,096.00 \text{ €}$

Taxe foncière (non bâti) : $21\,000 \times 36.66\% = 7\,699.00 \text{ €}$ soit un total de 438 530.00 € contre 426 004.00 € en 2014.

Conformément au programme annoncé, les taux d'imposition communaux n'augmentent pas.

Les membres du Conseil municipal votent ces taux d'imposition communaux à l'unanimité.

14) Questions et informations diverses

Dates des réunions à venir :

Mardi 14 avril à 20 h : réunion de la commission Chougalante, ayant pour objet de discuter du cahier des charges afin de choisir un architecte.

Mardi 21 avril à 18h : réunion avec les associations de la commune

Jeudi 23 avril à 18h : réunion de la commission d'urbanisme : le PLU devra être validé fin mai - début juin

Informations diverses :

Le magazine « Regard sur Chèvremont n°83 » ainsi que les Info-actu seront à distribuer dès le début du mois d'avril par les membres du conseil.

M. Fricker demande à ce que la participation de la mairie à l'opération "Une rose, un espoir" soit reconduite comme les années précédentes, c'est à dire que le petit déjeuner soit offert le samedi matin. M. le Maire approuve et Mme Walter se chargera des achats.

Questions du public :

M. Guillaume signale des problèmes de sécurité aux montées et descentes de bus à l'arrêt rue de Pérouse. Il propose pour y remédier, qu'un passage piéton soit signalisé au niveau de ces arrêts. Il propose également d'éclairer ce dernier et de déplacer les panneaux d'arrêts de bus en vis à vis.

M. Estavoyer informe l'assemblée qu'une réunion sécurité a eu lieu et que les arrêts ne peuvent jamais se trouver en vis à vis pour des questions de sécurité. En effet, le passage piéton doit toujours être situé derrière le bus. De plus, si la commune souhaite déplacer un arrêt de bus existant, (comme cela pourrait être notamment le cas pour l'arrêt de bus rue de la gare qui se situe en face de la mairie), la mairie devra dépenser la somme de 20 000€ afin de construire obligatoirement un quai pour les Personnes à Mobilité Réduite et surtout trouver pour l'installer un espace de 12 mètres de long par 1.50 m de large. Une réflexion globale sera à avoir sur les arrêts de bus avec la commission circulation afin de trouver des solutions.

La séance est levée à 22h05.